

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319969-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 octobre 2023

Publié le 13 octobre 2023

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion à Lille le 09 OCTOBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

**OBJET** : Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets (AAP) de l'Etat "Destination France

2023".

Vu le rapport DTT/2023/379

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projets 2023 « Destination France » pour le projet d'étude de positionnement marketing et touristique de destination et des équipements culturels départementaux.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

# Destination France

Plan de reconquête et  
de transformation du tourisme

## APPEL A PROJETS HAUTS-DE-FRANCE 2023

### Contexte

Afin de permettre à la France de conserver sa première place en matière d'attractivité touristique suite à la crise sanitaire, le plan national « Destination France » présenté le 20 novembre 2021 mobilise sur trois ans 1,9 milliard d'euros de crédits dont 500 millions de crédits budgétaires.

La circulaire du 20 avril 2022 vise à assurer la déclinaison territoriale de la vingtaine de mesures déclinée en 5 axes du plan, et en particulier la gestion des crédits déconcentrés. L'axe 3 du plan : Valoriser et développer les atouts touristiques français, comporte ainsi en mesure 11 la valorisation et le renforcement de l'offre d'ingénierie touristique pour les territoires.

Cette mesure repose sur un soutien financier à l'ingénierie de 439 520 € pour les Hauts-de-France. Ce montant est présenté comme venant en complément de l'accompagnement sur mesure de l'ANCT via son marché national d'ingénierie à bon de commande.

### Cadre d'emploi

Le présent appel à projets vise à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales ayant pour objectif de mettre en valeur le potentiel touristique d'un territoire et à définir une stratégie touristique globale et durable.

Cet accompagnement concerne l'ingénierie touristique (mise en réseau de sites, stratégie de communication conjointe, marketing territorial ou thématique, ...). Il privilégiera les projets visant à structurer à une échelle élargie une offre touristique cohérente et complémentaire. Tout champ lié au patrimoine naturel, culturel, historique, bâti ou encore mémoriel des Hauts-de-France peut être concerné.

Les projets pourront s'inscrire dans les priorités de la stratégie régionale de développement et de rayonnement touristique :

- tourisme de mieux-être,
- patrimoine,
- mémoire,
- tourisme d'affaires.

Les projets inscrits dans un volet touristique du CRTE seront privilégiés tout comme les projets inscrits dans un contrat de rayonnement touristique.

Au-delà du présent appel à projets et pour l'information des collectivités, le plan « Destination France » permet également la mobilisation, par le biais des préfets de départements, délégués territoriaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dans le cadre de l'accompagnement sur mesure, de différents lots de son marché national d'ingénierie à bon de commande, notamment du lot 30 concernant le développement de l'offre culturelle, de tourisme et loisirs et du lot 28 sur l'accompagnement au pilotage de projets. Un nouveau lot d'appui au cadrage, au montage et au pilotage d'un projet de développement touristique sera disponible à compter du second semestre 2022.

## **Structures bénéficiaires du fonds**

Peuvent bénéficier d'un soutien au titre de l'appel à projets les collectivités locales ou leurs groupements, ou encore des associations.

## **Dépense subventionnable**

Seules sont subventionnables les dépenses en fonctionnement, à l'exception des dépenses de personnel.

## **Taux de subvention**

Le taux de subvention sera examiné au cas par cas et ne pourra dans tous les cas dépasser 80 % de la dépense subventionnable. Les projets faisant l'objet d'un co-financement seront privilégiés.

S'agissant de soutien en fonctionnement, 80 % du montant de l'aide pourra être versé à la signature de l'arrêté. Les 20 % restants seront versés à la remise du projet et des justificatifs de dépense.

## **Pièces du dossier à fournir**

Le dossier de demande de subvention doit contenir :

- la lettre de demande de subvention ;
- une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis ainsi que les engagements du pacte auxquels elle renvoie, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée ;
- lorsque que le porteur est une collectivité, la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement ;
- lorsque le porteur est une association, le Cerfa n° 12156\*06 ;
- le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues ;
- l'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses ;
- les devis descriptifs détaillés du projet ;
- le cahier des charges (ou son projet).

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 09 octobre 2023**

**OBJET** : Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets (AAP) de l'Etat "Destination France 2023".

Le plan « Destination France », présenté en novembre 2021, mobilise 1,9 milliard d'euros pour soutenir le tourisme français et asseoir la place de leader mondial du secteur touristique de la France. Le plan fixe à 10 ans une trajectoire de rebond et de transformation du secteur touristique.

Le plan « Destination France » est décliné à l'échelle des régions. La Préfecture de région Hauts-de-France a lancé en 2023 un appel à projets, doté d'une enveloppe régionale de 440 000 € afin de valoriser et renforcer l'offre d'ingénierie touristique pour les territoires.

Ce nouvel appel à projets vise à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales ayant pour objectif de mettre en valeur le potentiel touristique d'un territoire et à définir une stratégie touristique globale et durable. Il concerne l'ingénierie touristique (mise en réseau de sites, stratégie de communication conjointe, marketing territorial ou thématique, ...). Il privilégiera les projets visant à structurer à une échelle élargie une offre touristique cohérente et complémentaire. Tout champ lié au patrimoine naturel, culturel, historique, bâti ou encore mémoriel des Hauts-de-France peut être concerné.

Le Département du Nord a décidé en juin 2022 le repositionnement de sa compétence tourisme.

Afin de poursuivre son ambition de promotion touristique et décliner finement ses messages auprès des différentes cibles et segments de marché, le Département souhaite engager une étude de positionnement touristique, à la fois :

- pour la destination Nord afin de transformer le changement d'image en séjours potentiels ;
- pour les équipements culturels du Département afin que ces derniers participent pleinement à l'attractivité touristique du Nord.

Les objectifs de cette étude dont les enjeux se rejoignent sont de :

- évaluer le potentiel de développement touristique du Nord et formuler des recommandations stratégiques pour son positionnement sur le marché du tourisme ;
- évaluer la position actuelle de chaque équipement culturel départemental, afin d'identifier les opportunités de développement et formuler, au regard des résultats concernant la destination Nord, des recommandations pour améliorer leur positionnement.

La durée de cette étude est estimée, a minima, à 8 mois, avec de premiers résultats à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Son coût prévisionnel est estimé à 120 000 € TTC.

Le projet d'étude de positionnement répondant aux enjeux de l'appel à projets « Destination France », il peut faire l'objet d'une demande de subvention à ce titre. Selon les critères, le taux de subvention sera examiné au cas par cas et ne pourra, dans tous les cas, dépasser 80 % de la dépense subventionnable.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projets 2023 « Destination France » pour le projet d'étude de positionnement marketing et touristique de destination et des équipements culturels départementaux.

| CODE GRAND ANGLE |           | ENGAGEMENTS |                 |                          |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION        | ENVELOPPE | AUTORISES   | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23002OP001       | 23002E24  | 0,00 €      | 0,00 €          | 20 000,00 €              |

Sébastien SEGUIN  
Vice-Président